



Assemblée générale

Distr. limitée
15 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session Deuxième Commission

Point 18 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008**

Bolivie (État plurinational de)* : projet de résolution

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ainsi que ses résolutions 68/6 du 9 octobre 2013, 68/204 du 20 décembre 2013 et 68/309 du 10 septembre 2014, ainsi que la résolution 2014/11 du Conseil économique et social en date du 13 juin 2014,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire¹ et le Document final du Sommet mondial de 2005²,

Rappelant en outre sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion³, et la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été convoquée par son président le 25 septembre 2013, ainsi que le document final adopté à l'issue de la manifestation⁴,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Résolution 55/2.

² Résolution 60/1.

³ Résolution 65/1.

⁴ Résolution 68/6.



Rappelant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »⁵, qui a été adopté à l'issue de la Conférence,

Rappelant également le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 octobre 2013,

Rappelant en outre sa résolution 68/279 du 30 juin 2014 sur les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, dans laquelle elle s'est félicitée que le Gouvernement éthiopien ait offert d'accueillir la Conférence qui doit se tenir à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁶;

2. *Prie* le Secrétaire général de fournir tout l'appui nécessaire aux travaux du mécanisme intergouvernemental de préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ainsi qu'à la Conférence elle-même et de veiller à la coopération interinstitutions, à la participation effective des organismes des Nations Unies et à la cohésion de leurs activités;

3. *Invite* tous les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de financer les préparatifs de la Conférence ainsi que les frais de voyage et la participation des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dixième session des résultats de la Conférence;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session une question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement ».

⁵ Résolution 66/288, annexe.

⁶ A/69/358.